

V.

MONNAIES DES SATRAPES DE CARIE.

EN 1823 un dépôt très-considérable de monnaies en argent fut découvert dans l'île de Calymna.

D'après la description que Borrell en a donnée dans le *Numismatic Chronicle* de 1847, tom. ix. p. 165, ce trésor contenait outre quelques milliers de sigles médiques—que Borrell désigne par le nom de dariques—de nombreux exemplaires en différent module des villes Calymna, Cnidus, Cos et Rhodus, et des rois Mausole, Idrieus et Pixodare. La masse du dépôt consistait en drachmes et didrachmes. Les tétradrachmes ou plutôt statères étaient peu nombreux. Borrell ne dit pas s'il en fut trouvé de Cos et de Rhodus, mais il y en avait un de Cnidus, quelques-uns de Mausole et pas un seul d'Idrieus, dont on en connaît pourtant.

Il y avait bien quelques statères encore dans le dépôt, mais ceux-ci, quoique conformes en poids aux monnaies Cariennes, s'en distinguaient pourtant par des types tout-à-fait différents.

En voici la description, à laquelle je joins le poids et les symboles des exemplaires, qui sont venus à ma connaissance, grâce surtout à l'obligeance de MM. Imhoof-Blumer à Winterthur et B. V. Head à Londres.

Obv. Le roi de Perse la tiare royale en tête court à droite en tirant de l'arc.

Rev. Un guerrier, coiffé de la tiare basse des Satrapes—*τιάρα ἐπτυγμένη καὶ προβάλλουσα εἰς τὸ μέτωπον*, Schol. Aristoph. *Aves*, 487—et monté sur un cheval perse richement caparaçonné, court au galop à droite en brandissant une lance.

(i.) Sans ligne d'exergue sous le roi de Perse. Une petite tête d'Hercule à droite, couverte de la peau de lion, derrière le cavalier.

- Ἀ. 6 14⁸⁰ grammes. Coll. Imhoof-Blumer.
 Ἀ. 5½ 14⁷⁷⁴ = 228 gr. Catal. Ivanoff, n. 678.
 Ἀ. 6 14⁷⁰ = 227 gr. . Brit. Museum. [Pl. III. 1.]
 Ἀ. 6 14⁶⁷⁶ = 226^s . Coll. Wigan.
 Ἀ. 6 Sestini, Mus. Fontana, I.,
 p. 120, tom. iii. 15. Mionnet, Supl. VIII.,
 p. 428, n. 39.

(ii.) Avec ligne d'exergue. Devant le roi ○○, derrière lui ○ ? Étoile à huit rayons devant le cavalier.

- Ἀ. 6½ 15⁰² Munich. [Pl. III. 2.]
 Ἀ. 5½ 14³⁶⁵ = 222 gr. Ma collection, du Catal.
 Borrell, févr. 1862, n. 101.

(iii.) ○○○○ devant le roi.

- Ἀ. 6. Mionnet, Suppl. VIII., p. 428, n. 38.

○ devant le roi.

- Ἀ. 5. Catal. Behr, n. 851.

(iv.) ⊙ au revers.

- Ἀ. 6 14⁴⁰. Collect. de Luynes, Brandis, p. 427.

(v.) Avec ligne d'exergue sous le roi. Dauphin à droite sous le cavalier, ○ derrière lui.

- Ἀ. 5½ 14⁹⁵. Paris, Mion. V., p. 644, n. 26; S.
 VIII., Pl. XIX. 6. Rois grecs, Pl. LXV. 14.
 Ἀ. 6 14⁸⁵. Coll. de Luynes, Brandis, p. 427.
 Ἀ. 6 14⁷³. British Museum, Cat. Payne Knight,
 p. 167, B. [Pl. III. 3.]
 Ἀ. 6·5½ 14⁶², fruste. Ma collection. De style
 beaucoup plus récent, v. Pl. III. 5, 6.
 Ἀ. 5½ 14²² = 219^s, fruste. Catal. Thomas, n. 2824
 = Cat. Huxtable, n. 268.

(vi.) Foudre devant le roi.

- Ἀ. 6 14⁹⁰. Musée de Berlin, Catal. de M. Friedlaender, n. 593.

- (vii.) Petite tête d'aigle à droite derrière le cavalier.
Æ. 6 14⁵¹. British Museum. [Pl. III. 4.]
- (viii.) 4 et tête de lion à droite derrière le roi. Oiseau
—aigle ?—debout à droite sous le cavalier.
Æ. 5 14⁵¹. Coll. Imhoof. [Pl. III. 5.]
- (ix.) Sans symboles. Ligne d'exergue sous le roi.
Æ. 6 15⁰ . . . Ma collection.
Æ. 6 14⁹⁰ . . . Pinder, Beitrage, p. 193.
Æ. 5½ 14³², fruste. Ma collection.
Æ. 5 13⁹⁹, fruste. British Museum. [Pl. III. 6.]
- (x.) Le roi tient de la gauche l'arc, de la droite la haste.
Æ. 2½ . . . Catal. Behr, n. 852.
Æ. 1½ . . . Von Prokesch-Osten, Ined. 1859,
Pl. I. n. 14.
Æ. 1½ 2²⁸. Ma collection, du Catal. Hoffmann,
févr. 1874, n. 2716. [Pl. III. 7.]

Brandis, qui décrit quelques-uns de ces statères, "Muenzwesen in Vorderasien," p. 427, les classe parmi les monnaies perses dont le lieu d'émission est encore à trouver. En effet le système rhodien auquel ces pièces sont ajustées, n'avait pas été adopté en Carie seulement, mais était encore en usage dans beaucoup d'autres villes, notamment en Ionie.

À lui seul le poids n'est donc pas un indice suffisant de provenance, mais combiné avec le fait, que ces statères se sont trouvés en certain nombre dans cet immense dépôt de monnaies cariennes d'ailleurs très-dépourvu de statères, l'identité de poids prend une importance tout autre et oblige à rechercher, si ce n'est pas dans la Carie même qu'il faut placer l'émission de ces monnaies à l'effigie du roi de Perse.

Le type du revers n'est pas en désaccord avec cette supposition. Ce guerrier vêtu à la manière des Perses et monté sur un cheval perse, ne peut guère représenter qu'un de ces princes tributaires auxquels le grand roi

décernait le titre de satrapes pour les maintenir dans l'obéissance, mais qui de leur côté se rendaient aussi indépendants que les circonstances le permettaient.

Or c'est justement en Carie, que nous rencontrons une dynastie de ce genre, du moment que par la paix d'Antalcidas en 387, les villes de ce pays—et d'après les listes des tributs il y en avait bien une cinquantaine qui avaient fait partie de la confédération athénienne—furent rentrées sous la domination perse.

Le dynaste de Mylasa, Hécatomnos, fut nommé satrape par Artaxerxes Mnémon. Lui-même continua d'habiter Mylasa, mais son fils Mausole changea de résidence et vint à Halicarnasse, au bord de la mer, se bâtir une capitale plus en rapport avec l'agrandissement de ses états, auxquels il avait joint les îles libres Cos et Rhodus. Elles demeurèrent au pouvoir de sa veuve Artémise et de son frère Idrieus et ne recouvrèrent leur autonomie que vers l'avènement de Pixodare, v. Schmidt, "Geschichte der Karischen-Fuersten," Goettingen, 1861, p. 13.

La charge de satrape resta héréditaire dans la famille de Hécatomnos et ses trois fils en furent investis l'un après l'autre, v. l'inscription de Mylasa, Boeckh, Corp Inscr. Græc., n. 2691, et celle de Tralles, n. 2919, et Aulu-Gelle, Noct. Attic. x. 18.

Il serait superflu de remarquer que les filles de Hécatomnos ne furent pas appelées à occuper un poste que le roi de Perse n'aurait pas confié à une femme, si Boeckh ne s'était étonné de trouver dans l'inscription de Tralles la mention du Satrape Idrieus dès la septième année d'Artaxerxes Ochus, nov. 353—352, alors qu'Artémise était encore en vie, v. Newton, Halicarn. p. 56.

En Asie comme en Égypte une femme ne régnait pas seule. Il lui fallait être assistée soit par un mari, soit par

un fils, soit par un frère, qui devenait alors, en règle, son mari. L'absence de monnaies d'Artémise et d'Ada prouve bien qu'il n'en était pas autrement en Carie, et que, pendant qu'Artémise régnait de fait à Halicarnasse et sur les îles grecques, son frère Idrieus était non seulement le satrape perse, mais encore celui dont le nom figurait sur les espèces destinées au commerce avec les Grecs.

Ainsi s'explique aussi pourquoi Ada, détrônée par Pixodare, s'empressa, à l'arrivée d'Alexandre le Grand, d'adopter le roi de Macédoine afin de recouvrer par son appui l'autorité qui lui était échappée.

Mais s'il faut considérer les statères, qui font l'objet de cette discussion, comme des monnaies frappées par les satrapes de la Carie, qu'est-ce qui a pu engager ces dynastes à faire cette émission et à quelle époque a-t-elle eu lieu ?

Il faut observer à ce sujet qu'il existe des bronzes de petit module à types pareils, tandis qu'on ne rencontre pas de bronze parmi les monnaies grecques des rois de Carie. Cela dénote que même au temps de Pixodare, le dernier roi, la monnaie de bronze n'était pas encore en usage à Halicarnasse et que ce ne fut qu'après sa mort que fut adopté en Carie cette invention assez récente.

C'est donc soit à Ada, la veuve d'Idrieus à laquelle Alexandre restitua la Carie, soit plus probablement à Othontopatès, qu'on aurait à classer ces petits bronzes.

Mais comme il n'est guère admissible de statuer un long intervalle entre les bronzes et les statères, il s'en suit, qu'il faut donner une partie des statères au moins à Othontopatès et à Pixodare et il n'y a personne à qui ils conviennent mieux qu'à ce dernier.

Obligé de se défendre contre la veuve d'Idrieus, qui lui disputait le pouvoir, et frustré dans son espoir de marier sa

filles aînées à un fils de Philippe de Macédoine et de s'assurer par cette union un allié puissant parmi les Grecs, il tourna ses regards d'un autre côté et se choisit pour gendre et pour successeur dans sa satrapie le Perse Othontopatès. Strabon, xiv. (p. 656), II. 17: Περσίσας δὲ (Πιξώδαρος) μεταπέμπεται σατράπην ἐπὶ κοινωσίᾳ τῆς ἀρχῆς. Schmidt, p. 13.

De plus, parmi les nombreuses espèces de Pixodare les statères font complètement défaut, ce qui est d'autant plus singulier que même Othontopatès en a frappé pendant les quelques mois de son gouvernement. Les statères à types perses expliqueraient et combleraient à merveille cette lacune.

Il est probable, cependant, qu'il y a parmi les statères en question des exemplaires plus anciens et qu'Idrieus pourrait revendiquer. Les statères grecs de ce roi sont aussi en trop petit nombre pour la durée de son règne, 353—344.

Puis la *tête d'Hercule*, qui se voit dans le champ de quelques pièces, est toute pareille à celle qui forme le type des monnaies de Cos depuis 366, et Cos dépendait de Mausole et d'Idrieus mais n'était plus soumise à Pixodare.

On pourrait peut-être voir dans les deux ou trois **O** placés devant le roi sur le statère n. ii., le nombre 40 ou 60 exprimé en chiffres phéniciens. Ceci nous conduirait à l'an 366-5, la quarantième année du règne d'Artaxerxes Mnémon, alors que Mausole était son satrape. De même l'**O** placé derrière le cavalier sur le n. v., répondrait à l'an vingt du règne d'Ochus, 340—339. Le satrape serait dans ce cas Pixodare. Pour les sigles **OOOX** qui se lisent sur l'exemplaire publié par Mionnet il est difficile d'imaginer une explication satisfaisante—à moins qu'il n'y ait en réalité **OOON**—car les chiffres 60 ne conviennent ni au

règne d'Artaxerxes Mnémon de 46 ans, ni à celui d'Ochus de 21 années.

Parmi les symboles mentionnés ci-dessus il y en a qui donnent lieu à quelques observations.

Le *dauphin*, symbole de la mer, semble indiquer que les exemplaires sur lesquels il se trouve sont sortis de l'atelier d'une ville maritime; serait-ce Iasus?

Une *tête de lion* et un *oiseau* placés l'un au droit, l'autre au revers, se trouvent joints de la même manière sur de très-petites monnaies d'argent, dont le Comte de Prokesch-Osten en a publié une dans l'*Archæologische Zeitung*, 1849, p. 194, n. 31, tom. ix. 15, et dans ses *Inedita* de 1854, pl. iii. 80, et dont d'autres exemplaires se trouvent dans mes cartons.

Il est difficile de distinguer, vu l'exiguité de ces petites monnaies, si l'oiseau est bien le même que celui qui se voit sur le statère de M. Imhoof. Par contre j'ai pu constater que ce n'est pas le lion de Cnide, comme le ferait supposer la gravure donnée par Prokesch-Osten, mais bien celui de Milet—qui diffère du premier en ce qu'il retourne la tête—qui forme le type du droit. Voici les variétés que j'ai trouvées dans un lot acquis à la vente Whittall en 1867, n. 554.

Protome de lion à gauche retournant la tête. *Rev.* Oiseau debout à droite dans un carré creux. Dessus \odot ou \circ , devant \circ . \mathcal{R} . $\frac{1}{2}$ 0²⁵ gr.

Autre, le lion à droite sans lettres. \mathcal{R} . $\frac{1}{2}$ 0²⁵ gr.

Autre, \mathcal{R} . $\frac{1}{2}$ 0¹ gr.

Autre, le lion à droite, l'oiseau à gauche, dessus \mathbf{M} (?), devant \mathbf{A} (?). \mathcal{R} . $\frac{1}{2}$ 0³ gr.

Autre, le lion à gauche, l'oiseau à droite, les lettres indistinctes. \mathcal{R} . $\frac{1}{2}$ 0²² gr.

Même protome de lion à droite. *Rev.* Tête imberbe de face dans un carré creux. \mathcal{R} . $\frac{1}{2}$ 0¹⁸ gr.

Quelle que soit la ville à laquelle il faille attribuer ces

monnaies, toujours est-il certain qu'il ne faut pas la chercher bien loin de Milet et que par conséquent la présence de types analogues sur les statères n'est pas en désaccord avec l'attribution à la Carie proposée pour ceux-ci.

Cette attribution, qu'elle soit acceptée ou non, engagera peut-être les numismatistes à publier les variétés qui m'auraient échappées de ces statères curieux, trop longtemps relégués parmi les incertaines des rois de Perse. Quelque nouvel exemplaire, il faut l'espérer, en fixera définitivement la date et le lieu d'émission. C'est ce qui m'a engagé à écrire ces quelques lignes.

Avant de terminer il ne sera pas inutile de décrire les statères frappés à Mallos de Cilicie par le satrape de cette contrée, puisqu'ils offrent des types analogues et appartiennent à la même époque et qu'ils autorisent par là à supposer qu'une émission du même genre a pu avoir lieu en Carie. En outre parce que c'est à une suite de ce genre que me paraît appartenir la petite monnaie, publiée en dernier lieu dans le Numismatic Chronicle, 1876, Pl. VI. 13, que M. Madden attribue à Artaxerxès Mnémon et sur laquelle il croit reconnaître ses traits. Pour moi je ne puis y voir que la tête d'un satrape de Cilicie vers le milieu du cinquième siècle. Les arguments donnés par Brandis, pp. 241, 242, me semblent concluants.

- (i.) Le roi de Perse, la tiare royale en tête, court à droite, tenant de la gauche l'arc, et tirant de la droite une flèche du carquois qu'il porte au dos. *Rev.* Le même (?) roi court à droite, dans la gauche arc, dans la droite haste.

Bœuf, ΙΩ(νικον); aigle et trident dans deux contre-marques.

Æ. 6·5 10⁹⁷. Munich. [Pl. III. 8.]

